Déclaration et rétractation de François-Thérese Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc, extraite des annales religieuses du samedi 4 juin 1796, N.° 12. (1)

Éloigné depuis quelque temps d'une terre où le mensonge renouveloit sans cesse les prestiges autour de moi, où les craintes & les espérances, les passions & les remords, pressant tour-à-tour mon ame agitée, l'empêchoient de se replier sur elle-même, j'ai enfin réfléchi, dans le calme de la retraite & le silence des passions, sur la carriere malheureuse que je viens de parcourir. Chaque réflexion ajoutoit à ma confusion, & déchirant le voile épais qui me cachoit à moi-même, me découvroit les plaies de mon ame & le chaos de ma conscience. Saisi de honte à cet aspect, j'étois tenté de fuir une lumiere importune ; je regrettois presque le temps de mes illusions : mais béni soit à jamais le Dieu des miséricordes ! Sa bonté a soutenu ma foiblesse, sa grace a triomphé de mes résistances ; & répandant la lumiere dans les replis les plus secrets

(1) *L'auteur du journal annonce cet écrit comme il suit :* Un de nos correspondans nous a adressé de la ci-devant Savoie, département du Mont-Blanc, la déclaration & rétractation de François-Thérese Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. Ce morceau, écrit avec autant de pureté que de force, inspiré par une conviction intime & par une piété sincere, dont les vrais accens percent à toutes les lignes, sont toujours mal imités par ceux qui n'en seroient pas pénétrés, & ne se fingent jamais impunément ; ce morceau, qu'aucun homme de lettres ne désavoueroit, & dans lequel un véritable pasteur reconnoîtra le pur langage de la piété chrétienne, nous a paru mériter une place distinguée dans notre journal. Il pourra servir également, et à affermir dans leur foi ceux qui ont eu le bonheur d'y demeurer fidelles, et à ramener, en les éclairant, ceux de nos chers freres qui ont eu le malheur de s'en écarter. *(Nous en garantissons l'authenticité.)*

de mon cœur, elle m'a fait connoître à quel point l'orgueil m'avoit égaré, & par quel aveuglement je lui facrifiois mes devoirs, & mon fort pour l'éternité.

Hélas! qu'il eſt profond l'abîme que j'ai creufé fous mes pas! Comment réparerai-je tant de fcandales, de profanations & de facriléges? Ah! Seigneur, je découvrirai, je confefferai mes infidélités avec courage; je les publierai avec cette fincérité, feule capable de réparer en quelque maniere les maux dont j'ai été l'auteur ou l'occafion, & votre miféricorde agréant ce facrifice, effacera mon iniquité.

J'étois depuis dix ans curé de Saint-Pierre d'Albigny, diocefe de Chambéry; j'y vivois, oferai-je le dire? avec une réputation de vertu, que les hommes accordent ordinairement à des mœurs auſteres : mais vous, ô mon Dieu! *qui fondez les cœurs & les reins*, vous vîtes que mes œuvres étoient vuides, qu'un amour propre secret en étoit le mobile, & que, rempli de l'idée de mon mérite, j'étois furpris de le voir méconnu.

Avec de pareilles difpofitions, l'efprit eſt porté à la cenfure, & le cœur à l'infubordination; on écoute facilement les plaintes qui s'élevent contre l'autorité, & bientôt on leur prête un appui ....
....
.... je me permis enfuite de cenfurer l'autorité; bientôt elle me parut avoir befoin de réforme, enfin je n'étois plus moi-même foumis que par prudence.

Funeſte progreffion de l'orgueil! dans quels écarts ne m'a-t-elle pas jeté! L'époque malheureufe qui introduifit en Savoie le regne de la licence & de l'impiété, eût dû me pénétrer de douleur & réveiller mon zele : elle fut au contraire le moment de mes efpérances coupables & de mes égaremens. J'envifageai la *liberté* françaife, ce germe fécond de tous les vices, fous un afpect flatteur, & l'*égalité*, fruit d'un orgueil en délire, me parut l'aurore d'un beau jour.

Dans quelles ténebres épaisses mon efprit étoit plongé! La France bouleverfée jufques dans fes fondemens, & travaillée de convulfions fans ceffe renaiffantes; la religion attaquée dans fes dogmes, fa morale & fa difcipline; le clergé fidelle échappant à peine au fer affaffin des impies qui bordoient la frontiere; rien ne fut capable de porter la lumiere dans mon ame. Epris des charmes du régime qu'on alloit établir, je tâchai de communiquer mon enthoufiafme à mes

paroiffiens; je leur annonçai les avantages du regne de la *fraternité*; enfin j'acceptai avec plaifir le titre de député à l'affemblée dite des *Allobroges* ; & témoin des scenes scandaleufes qui s'y pafferent, je confervai, je fentis même s'augmenter les efpérances que j'avois conçues du nouveau régime.

Telles étoient mes difpofitions, lorfque les commiffaires de la Convention Nationale publierent en Savoie cette proclamation fi attendue des impies, fi redoutée des fidelles, & qui deftinée par fes auteurs à détruire le miniftere facré, ou à le couvrir d'opprobre, devoit au contraire lui fournir l'occafion de fon plus beau triomphe. La fuppreffion des évêchés de Savoie, leur réunion fous le titre d'évêché du *Mont-Blanc*, l'obligation d'obéir aux décrets de l'Affemblée Nationale, l'ordre à tous les *eccléfiaftiques employés au fervice du culte* de prêter le ferment fans explication ni reftriction; tel étoit le précis de cette proclamation défaftreufe.

Déjà les erreurs que la Conftitution civile du clergé introduifoit en Savoie, avoient été condamnées par le bref du Souverain Pontife, du 10 mars 1791; déjà par fon bref ce Pape avoit prefcrit à tous ceux qui avoient juré de la maintenir, l'obligation de rétracter leur ferment. Les évêques de l'églife Gallicane avoient manifefté leur adhéfion à ce jugement, &, de concert avec la plus grande partie de leur clergé, ils montroient dans leur conduite une conftance que l'exil, les privations, les fupplices même n'avoient pu vaincre. Enfin, mon évêque, mes fupérieurs, les fimples fidelles eux-mêmes, tous fe réuniffoient pour me porter à remplir mes devoirs; mais je paffai fur toute confidération, & m'affociant aux impies factieux qui bouleverfoient l'églife & l'état, je prêtai le ferment prefcrit.

Par cette démarche funefte, j'adoptois une foule d'erreurs. L'églife, cet établiffement divin, qui a Jéfus-Chrift pour auteur, l'application de fes mérites infinis pour moyen, & le falut éternel de l'homme pour fin, je la livrois, autant qu'il étoit en moi, à la puiffance humaine & au délire des fpéculations politiques. Je vis sans effroi la puiffance civile décider, que des évêques, placés par l'Efprit faint pour gouverner leur églife, avoient perdu leur autorité; je vis cette puiffance étendre ou reftreindre la juridiction des évêques comme celle d'un gouverneur de province; & ces attentats

inouïs, qui anéantiſſoient l'autorité de l'égliſe, & l'indépendance de ſon gouvernement, qui détruiſoient l'idée d'une puiſſance ſpirituelle & d'un miniſtere ſacré, & qui touchoient ainſi aux fondemens de la foi, me trouverent inſenſible; je m'applaudiſſois d'une ſoumiſſion ſans bornes à l'autorité qui gouvernoit la Savoie. Livré à un eſprit d'illuſion, je m'en eſtimois davantagé; orgueilleux dans mon aveuglement, je me préparois à des chûtes encore plus funeſtes.

L'Aſſemblée électorale m'en fournit bientôt une occaſion éclatante, en me nommant au prétendu évêché du *Mont-Blanc*. L'irrégularité de cette élection, la nouveauté de ce titre, l'uſurpation des ſiéges de quatre évêques vivans, auroient dû me faire reculer d'effroi : mais, ô faſcination inconcevable! j'acceptai ſans héſiter; &, ſous les yeux de mon évêque, de ce vieillard vénérable qui commençoit alors ſon long martyre, & qui donnoit ainſi à ſon clergé la leçon la plus inſtructive & la plus touchante, j'oſai venir dans la cathédrale même remercier l'aſſemblée électorale.

Et cependant les circonſtances ſeules de cette élection auroient dû me deſſiller les yeux : les électeurs avoient reçu de toutes les communes du duché la commiſſion la plus expreſſe de ne conſentir à aucune innovation dans l'ordre religieux. Fidelles à leurs mandats, la plupart s'étoient retirés, lorſqu'on procéda à mon élection. Elle n'étoit donc point faite par le peuple, comme j'ai oſé m'en vanter ſouvent; elle n'offroit que le vœu de quelques perſonnes irréligieuſes; & ce vœu ſi flétriſſant pour moi, je l'appelai cependant *une élection conforme à la diſcipline de l'égliſe primitive.* Quel diſparate toutefois entre cette aſſemblée ancienne des évêques, conſultant ſur l'élection le peuple d'une ville, & une aſſemblée électorale, où les députés des différentes communes décident à la pluralité des ſuffrages! mais faire illuſion étoit mon premier beſoin, & je ne devois pas être délicat ſur les moyens.

Après de telles prévarications, rien ne devoit plus m'arrêter dans ma marche : j'écrivis au Souverain Pontife pour lui faire part de mon élection; je remplis cette formalité vaine & inſultante pour le chef de l'égliſe; & ſans attendre, ſans eſpérer même une réponſe, je reçus à Lyon, de trois évêques conſtitutionnels, une ordination ſacrilége. Je pris le nom d'*évêque du Mont-Blanc*, publiant par ce titre nouveau

ma ſéparation de tous les évêques de la catholicité ; ma déſobéiſſance au Souverain Pontife, & la coſommation de mon ſchiſme. Ce fut ſous de pareils auſpices que je me rendis à Anneci, lieu de la réſidence des évêques de Geneve ; cette ville déſignée comme le théâtre où je devois exercer mon ſtérile miniſtere, étoit dans la conſternation ; les habitans fuyoient à mon aſpect, & leur morne ſilence me reprochoit mon crime ; je me rendis cependant à la cathédrale, environné du diſtrict & de la municipalité, pour y conſommer mon intruſion, & je couronnai cette cérémonie par le ferment. Quel ferment ! quelle inſtallation ! tout annonçoit l'origine & la nouveauté de mon miniſtere, les murs même de cette égliſe vénérable ſembloient me reprocher mon audace, mais je n'en ſortis que plus aveuglé & plus obſtiné.

Une eſpece de crainte avoit marqué mes premiers pas dans cette malheureuſe carriere, elle m'avoit inſpiré quelques explications verbales lorſque je prêtai le premier ferment : mais bientôt, plus hardi dans ma marche, je dédaignai ces précautions ; téméraire d'abord, enſuite parjure, bientôt ſchiſmatique, intrus enfin, je mépriſois ce qu'il y avoit de plus reſpectable & de plus ſacré, je roulois d'abîme en abîme. Mais graces éternelles vous ſoient rendues, ô mon Dieu ! vous avez ouvert mes yeux à la lumiere & mon cœur au repentir ; daignez achever votre ouvrage ; & puiſſe l'humble confeſſion de mes fautes hâter les derniers bienfaits de votre miſéricorde !

L'obſtination dans le ſchiſme m'entraînoit à l'héréſie. J'avois à détruire les impreſſions profondes que la conſtance inébranlable de preſque tout le clergé avoit faites ſur les eſprits ; je devois raſſurer un peuple tremblant ſur ſa religion, lui inſpirer de la confiance, & lui faire goûter ce que j'appelois la *vérité*. Ah ! que n'ai-je plutôt ſuivi les puiſſantes leçons que ce peuple lui-même me donnoit par ſa fermeté ! mon retour alors eût été édifiant pour les fidelles & conſolant pour l'égliſe ; aux remords de mes fautes perſonnelles, je n'aurois pas à ajouter la douleur plus cuiſante encore des péchés dont j'ai été la cauſe ; mais j'étois bien éloigné de me livrer à ces réflexions ; tous les miſérables prétextes qui pouvoient colorer ma conduite, occupoient mon eſprit ; & lorſque malgré mes efforts quelques doutes s'élevoient encore dans mon ame, je

les diffipois par le fol efpoir de voir le Souverain Pontife légitimer bientôt par prudence les changemens opérés dans un empire étendu ; & je ne prenois que plus vivement la réfolution de foutenir avec force mon nouveau titre, & toutes les innovations de l'églife conftitutionnelle.

Ma prétendue lettre paftorale fut deftinée à remplir ce but coupable ; elle ne fut qu'une juftification de mon fchifme, une apologie de toutes les innovations religieufes & civiles introduites dans ma patrie.

Vous recevrez, difois-je au peuple, *ce nouveau pafteur, qui vient au nom du Seigneur pour vous éclairer* ; cependant envoyé par la puiffance féculiere, je n'étois, fuivant l'expreffion du concile de Trente, qu'un *voleur* & un *larron ;* &, féparé de l'églife, qui eft la colonne de la vérité, j'étois plongé dans les ténebres les plus épaiffes, je ne venois qu'annoncer l'erreur, & juftifier les plus grands attentats.

Vous recevrez celui qui vient vous fanctifier, & mon miniftere ftérile, defféché dans fa fource impure, privé de cette fucceffion apoftolique, qui feule pouvoit lui communiquer la vie, n'offroit qu'un vain fimulacre d'épifcopat, le fcandale des foibles & l'effroi des fidelles.

Vous le recevrez, ajoutois-je, *comme le dépofitaire de la foi pure, des dogmes facrés que l'églife propofe, & dans une fincere union avec fon chef ;* & ma conduite & ma doctrine oppofées à la foi, à la pratique conftante de l'églife, détruifoient l'infaillibilité de ses décifions, l'autorité de fon gouvernement, & la foumiffion que tout fidelle doit à l'autorité du Souverain Pontife.

Avec quelle déplorable témérité j'ofois affurer que *mon élection, ma confécration & mon élévation à la chaire épifcopale vacante depuis trop long-temps, étoient canoniques & conformes à la difcipline des premiers fiecles de l'églife !* Qu'il eft heureux & pour le peuple & pour moi, que tant d'erreurs aient trouvé fi peu de difciples dans mon prétendu diocefe ! Oui, les fimples fidelles eux-mêmes ont fenti que la maniere dont l'églife gouverne, eft un fait public qu'on ne fauroit fe diffimuler à foi-même fans trahir fa confcience. Ils ont reconnu, d'après la pratique de l'églife, que toutes les ordinations épifcopales font faites en conféquence des bulles du Souverain Pontife,

que c'eſt à lui ſeul que l'égliſe a laiſſé le droit de donner la juridiction aux évêques : qu'elle a ainſi abrogé l'ancien uſage de donner la miſſion par la confirmation du métropolitain : que les évêques canoniquement envoyés & ordonnés, ne perdent leur autorité que par jugement de l'égliſe, ou par une démiſſion acceptée par le Souverain Pontife ; & voyant que ma conduite n'étoit point autoriſée par l'égliſe, qui réclamoit au contraire contre toutes les innovations introduites, ils en ont conclu avec juſtice que j'étois, ainſi que tous mes adhérans, en révolte contre ſon autorité.

Je me refuſois à ces vérités de fait ſi notoires & ſi palpables ; je me vantois de mon obéiſſance à l'autorité de l'égliſe, & je ſouſcrivois aux changemens que des laïcs avoient introduits dans la diſcipline, comme ſi toucher à ſa diſcipline n'étoit pas toucher à ſon gouvernement ! comme s'il étoit poſſible d'être ſoumis à l'autorité de l'égliſe, & de lui preſcrire contre ſon gré une nouvelle maniere de l'exercer ! C'eſt ainſi que marchant ſur les traces de tous les novateurs, j'affectois une grande ſoumiſſion à l'égliſe, pendant que je renverſois ſon gouvernement & ſon autorité.

Je venois d'applaudir aux décrets qui avoient bouleverſé l'égliſe. A un miniſtere divin & puiſſant pour ſauver les ames, j'avois vu ſans effroi en ſubſtituer un autre qui, ſtérile dans l'ordre de la grace, n'enfantoit que des actes ſchiſmatiques & ſacriléges. . . . .

. . . .

Mon aveuglement étoit ſi profond, que je déſirois voir adopter mes erreurs, & que je ne négligeois rien de ce qui pouvoit vaincre la fidélité du peuple pour ſes paſteurs, & pour la ſeule & véritable égliſe.

Qu'il me ſoit permis aujourd'hui, ô mon Dieu ! de mêler mes actions de graces à celles que les peuples doivent aux vrais miniſtres de la religion ; c'eſt le zele ardent de votre gloire & le ſalut des ames, qui leur inſpira cette multitude d'écrits lumineux qui éclairoient les ſimples, ſoutenoient les foibles, & montroient aux pervers une lumiere importune ; que n'ai-je cédé à l'impreſſion qu'ils faiſoient ſur moi ! comment ai-je pu réſiſter à ces invitations preſſantes de la grace ? Hélas ! c'eſt que livré à ma paſſion, je ne conſultois qu'elle ; mon orgueil redoutoit ſa défaite, & au lieu d'être docile à la vérité, qui m'eût rendu la paix,

je méditois de nouveaux efforts qui devoient toujours plus éloigner de moi la lumiere.

Je composai le *Cathéchisme important chrétiennement politique ;* j'eusse dû dire, *politiquement chrétien*, puisque l'objet de cet écrit étoit de plier la religion de Jésus-Christ à la constitution française, & d'inspirer un grand amour pour la révolution. Je prétendois y faire voir en particulier que *la constitution civile du clergé* ne portoit aucune atteinte à la religion, qu'elle rendoit même à l'église sa beauté primitive. Chaque article de cette constitution auroit dû me révolter, & par-tout j'affectai de la trouver conforme à la foi de l'église. Les nouvelles lois françaises proscrivoient les vœux solemnels, & censuroient la pratique des conseils évangéliques, & j'annonçai l'exécution de ces décrets audacieux comme *l'œuvre de Dieu lui-même*, comme *le rétablissement de la discipline ecclésiastique.*

La *constitution civile du clergé* prescrivoit aux nouveaux évêques de ne rien déterminer que d'aprés la délibération du conseil qu'elle leur avoit établi. Ce décret étoit attentatoire à l'autorité épiscopale, destructif du régime que Jésus-Christ a donné à son église ; mais l'usage recommandé par les saints canons, & adopté par les plus saints évêques, de prendre l'avis d'un conseil, m'offroit un prétexte dont je profitai pour justifier cette innovation. J'affectai de la confondre avec l'usage ancien, établi seulement pour éclairer l'autorité & la rendre plus aimable ; & privant ainsi l'évêque du droit exclusif de gouverner son église, j'enseignai un véritable *presbytérianisme.*

Par une suite de la même erreur, & par une induction non moins fausse, je m'autorisai encore des exemples de l'antiquité, pour justifier une autre innovation. Sous prétexte que, suivant les lois de l'ancienne discipline, les évêques pouvoient être canoniquement ordonnés sans bulles du Souverain Pontife, j'en conclus qu'ils pouvoient l'être encore de cette maniere, depuis que l'église avoit fait du *mandat apostolique* une condition indispensable de l'ordination canonique.

Bientôt, contre la foi constante de l'église, contre la décision expresse du concile de Trente, & même contre les simples lumieres de la raison, j'enseignai que Jésus-Christ avoit attaché à l'ordination les pouvoirs

de juridiction comme ceux d'ordre ; erreur qui donnoit à l'église une constitution incompatible avec l'ordre & l'unité.

Oh ! combien je méconnoissois la véritable constitution de cette église, & les droits sacrés de son chef visible ! je refusois au successeur de saint Pierre la primauté de juridiction qu'il tient de Jésus-Christ même, & que l'église a toujours reconnue ; je réduisois cette primauté à une simple préséance, & l'indispensable communion avec le saint Siége à la vaine formalité de l'envoi d'une lettre ; je critiquois les brefs & les décisions du Souverain Pontife ; j'attribuois l'acceptation qu'en avoient faite tous les évêques, à un défaut d'examen & de liberté, à des raisons d'intérêt ou de politique, à l'influence tyrannique des cours ; je cherchois enfin à détruire l'autorité de l'église dispersée, accumulant ainsi les erreurs pour excuser ma conduite.

Je passe sous silence l'ouvrage intitulé *l'Antidote*, écrit dans le même esprit, pour parler d'un autre beaucoup plus coupable, je veux dire la *Lettre d'un philosophe à un prélat*. Je pris le nom de *philosophe* pour m'abandonner plus librement au ressentiment que m'avoit inspiré la lettre pastorale de monseigneur Paget, légitime évêque de Geneve ; ma plume distilla dans cet écrit le fiel de la malignité ; j'opposai la satyre aux raisons, l'ironie au poids de l'autorité, & je fis mes efforts pour jeter sur ce respectable prélat & sur son clergé, le vernis du ridicule ; j'employai même les armes de la calomnie, en peignant les pasteurs zélés, qui jour & nuit exposoient leur vie pour conserver à leurs ouailles le dépôt de la foi, comme des hommes plongés dans l'ignorance & poussés par le fanatisme. Je ne respectois plus rien ; dominé par cette passion malheureuse que l'apôtre S. Jean appelle *l'orgueil de la vie*, je lui sacrifiois la dignité & l'honneur des personnes, les droits & les prérogatives de l'église ; enfin, mon salut & celui du peuple.

Dans cet état déplorable, je cherchois de tous côtés des malheureux qui, partageant ma révolte contre l'église, consentissent à devenir mes soutiens ; j'imposai donc les mains sans discernement. L'ignorance, la corruption des mœurs, une vie décriée, rien ne fut capable de m'arrêter ; & si je ne multipliai pas les ordinations, je le dois au petit nombre de personnes qui oserent être mes complices ; je le dois à l'horreur géné-

rale qu'inſpiroit mon ſchiſme. Etrange aveuglement! j'eſperois vaincre ces obſtacles; & cette eſpérance me ſoutenoit dans les humiliations nombreuſes que j'étois obligé de devorer; elle m'inſpiroit une funeſte perſévérance, qui ſembloit me fermer pour toujours le chemin du ſalut.

Mais le temps étoit venu, où toute illuſion devoit diſparoître; un grand nombre de vrais miniſtres de Jeſus-Chriſt avoient ſcellé de leur ſang la confeſſion de la foi; les autres étoient empriſonnés ou exilés; il ne reſtoit plus ſur le ſol de la France qu'une égliſe humaine égliſe tombée rapidement dans le mépris par la corruption de ſes miniſtres, & qui, d'après l'intention de ſes auteurs, ne devoit durer que le temps néceſſaire pour préparer le regne de l'irréligion à force de ſcandales, & conduire les peuples, s'il étoit poſſible, juſqu'à l'athéïſme.

C'eſt à cette époque que je donnai au public le ſpectacle le plus humiliant pour moi; oſerai-je le dire? cependant, le plus heureux pour les autres, puiſqu'il fut le terme des efforts que je faiſois pour ravager l'héritage du Seigneur, & qu'en me montrant comme coupable de la plus déplorable apoſtaſie, il vengea le clergé fidele & dut enfin détromper quiconque avoit été ſéduit par ma conduite ou par mes écrits.

Neuf mois s'étoient écoulés depuis mon inſtallation, lorſque l'impiété crut pouvoir dévoiler tous ſes projets. Elle s'étoit perſuadée après avoir calculé ſes ſuccès, que le temps de combattre dans l'ombre étoit paſſé; que maîtreſſe abſolue de l'opinion elle pouvoit hardiment faire une guerre ouverte; que la Religion de J.C. devoit diparoître devant l'éclat des lumieres philoſophiques, & ne plus laiſſer à l'homme, ſous le nom de *raiſon*, d'autres guides que les paſſions de ſa nature corrompue. C'eſt ainſi qu'après dix-huit ſiecles de bienfaits & de graces, de lumieres & de communications divines, des impies & des ingrats, méconnoiſſant leur dignité, & livrés à l'ignominie de leurs déſirs, vouloient avilir le genre humain, en le ramenant à leur niveau.

Malheureux que je ſuis! pourquoi faut-il qu'avec toute l'horreur dont je me ſens pénétré pour de tels projets, j'aie cependant à me reprocher de les avoir ſi puiſſamment favoriſés? L'ordre fut d'abord donné à tous les prêtres de renoncer à toute fonction eccléſiaſtique; cet ordre impie, qui paralyſoit mon miniſtere, j'aurois dû, même ſous l'empire de mes erreurs, l'enviſager

comme une atteinte portée à la Religion & à la conscience. J'aurois dû m'y refuser ; mais une voix impérieuse me disoit en secret, que je n'avois pas droit de résister à la puissance qui m'avoit élevé ; j'allai donc à la municipalité souscrire l'acte de rénonciation à mes fonctions ; conséquent dans ma conduite, j'en devins plus coupable.

Bientôt après, on vit paroître l'arrêté du représentant *Albitte*, qui exigeoit de tous les prêtres la remise de leurs lettres, l'abdication du sacerdoce, & le serment infame de renoncer à ce qu'il appeloit les *impostures sacerdotales.* Je frémis d'abord à la proposition qui m'en fut faite ; je trouvai encore en moi assez de force pour préférer à ce forfait les horreurs de la prison, pour résister aux promesses qui vinrent m'y tenter, pour braver les menaces qui furent essayées ensuite. Je semblois toucher à la victoire—& ce moment fut celui de ma défaite.

Albitte en personne me presse par les sollicitations les plus vives ; il me promet de changer la formule, & de n'exiger de moi que le renoncement *aux abus du sacerdoce.* Sans doute que pour un impie décidé, tout étoit abus dans le sacerdoce ; mais je voulois être trompé ; je me laissai séduire par cet artifice grossier.— O foiblesse ! ô honte ! ô douleur ! je m'aveuglai, je m'étourdis sur le bord du précipice ; je commis l'inexcusable faute de signer la formule sans la lire. Et cependant qu'avois-je fait ? Je venois de signer, d'attester par serment que le sacerdoce étoit un *métier* fondé sur *l'imposture*, & que j'y renonçois pour jamais.

Me permettrai-je de parler du sang qui ruisseloit dans toute la France, de la terreur qui pesoit sur mon malheureux pays, de l'ascendant d'une tyrannie pour laquelle rien n'étoit sacré ? Non, je ne m'excuserai point ; je ne dois que pleurer : je croirois augmenter mon crime si j'essayois de l'atténuer.

C'étoit alors le moment de *réclamer hautement contre l'impiété audacieuse, fourbe & injuste, qui osoit s'élever contre Dieu & son Christ.* C'étoit le moment de *braver les horreurs des tourmens & du trépas, & de prodiguer jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le salut du peuple* ETRANGEMENT TROMPÉ. Je l'avois promis dans ma *Lettre Pastorale.* Mais l'événement démentit ce langage de la présomption. Au lieu de cette résistance courageuse que j'avois annoncée, j'employai un tempérammment pusillanime ; j'attendis lâchement une occasion

moins dangereufe de confeffer ma foi ; & le cri de ma confcience ne m'arracha qu'une foible rétractation, que j'adreffai au *repréfentant du peuple.*

Et comme fi j'euffe redouté les fuites d'une proteftation fi timide & fi infuffifante, je me déterminai le lendemain même à voyager publiquement avec *Albitte* ; avec cet homme, l'effroi de la Savoie, l'ennemi mortel de la religion, qui venoit de fouiller les temples, de renverfer les autels, & d'effacer jufqu'aux dernieres traces du culte. Vaincu par l'impiété, j'ornai fon char de triomphe ; le bruit de mon apoftafie fe répandit au loin, & *l'évêque du Mont-Blanc* difparut à la voix qui l'avoit fait naître.

Honteux de tant d'humiliations, tourmenté du défir d'effacer la tache imprimée fur ma réputation, j'imaginai de dédier aux *patriotes* mon ouvrage *fur les mœurs.* J'introduifois dans ce petit écrit, un *philofophe*, un *patriote* & un *obfervateur* indifférent, differtans à l'envi fur ce fujet intéreffant; je plaçois dans leurs bouches l'éloge de l'évangile & de la religion de J. C.; je faifois des peintures douces de l'influence du miniftere facré fur le bonheur de la fociété; & tel étoit mon aveuglement, que je crus avoir fatisfait par cette tournure, à ce que demandoient de moi la religion, l'églife & la piété des fideles; je n'obfervai même pas alors, qu'en ajoutant à ma fignature ces mots, *ci-devant évêque du Mont-Blanc*, je foufcrivois de nouveau, librement, à ma honte, que je juftifiois l'idée qu'on avoit voulu donner du facerdoce, & que je déshonorois la religion dont j'avois entrepris l'éloge.

Quelque humiliant que foit le tableau que je viens de tracer, il y manque encore des traits qui m'étonnent aujourd'hui. J'ai pu vivre plus de vingt-un mois dans cet état affreux, nourriffant l'efpoir coupable que quelques événemens me rendroient l'exercice de mon miniftere ; j'ai pu, me repofant téméraírement fur une prétendue régularité de vie, célébrer prefque tous les jours nos myfteres redoutables; enfin, cherchant à me ménager toutes les reffources, d'une part j'écrivois au Souverain Pontife pour rentrer en grace, & de l'autre j'entretenois des correfpondances fchifmatiques; j'envoyois à Rome des rétractations infuffifantes, & je foufcrivois à la *Lettre Encyclique* de quelques évêques conftitutionnels de France.

O Dieu de miféricorde ! Dieu de bonté ! pourrai-je jamais célébrer affez votre patience & vos bienfaits !

C'eſt vous qui m'avez prévenu par tant de graces, malgré mes ingratitudes & mes perfidies; c'eſt vous qui avez inſpiré ce miniſtre zélé qui m'a engagé à quitter le théâtre de mes ſcandales, pour me rendre dans un lieu plus favorable à des réflexions ſérieuſes; c'eſt vous qui avez diſſipé mes illuſions, qui avez éclairé mon eſprit, & qui m'inſpirez le courage de confeſſer les égaremens qui déſolent ma vieilleſſe. Couronnez les graces dont vous m'avez comblé; exaucez ma priere; & pour la gloire de votre nom, recevez, béniſſez, rendez ſalutaire la profeſſion publique de mon obéiſſance aux lois de votre égliſe, & de ma croyance aux dogmes ſacrés qu'elle enſeigne de votre part.

Je declare, ſans prétendre excuſer les ſcandales de mon dernier ferment, que je n'ai jamais penſé qu'avec horreur à la formule impie qu'on m'avoit fait ſouſcrire; qu'au milieu même de mes illuſions, j'étois pénétré du plus profond reſpect pour le ſacerdoce, & que je vois dans l'homme revêtu de ce caractere, l'envoyé de J. C., l'organe de ſa parole, & le diſpenſateur de ſes graces.

Je crois & je profeſſe toutes les vérités enſeignées par l'égliſe catholique, apoſtolique & romaine.

Je crois en particulier à l'exiſtence d'un miniſtere ſacré, établi par J. C. dans ſon égliſe; à l'autorité & à l'infaillibilité qu'il a communiquées au corps des premiers paſteurs, dont le Pape eſt le chef, pour enſeigner, régir & gouverner dans l'ordre du ſalut; & à l'indépendance abſolue de la puiſſance ſpirituelle qu'il a confié aux paſteurs de l'égliſe, pour la ſanctification des ames.

Je crois à la hiérarchie du miniſtere, divinement établie, & compoſée d'évêques, de prêtres & de miniſtres; à la primauté d'honneur & de juridiction dont J. C. a inveſti le premier de ſes apôtres, & ſes ſucceſſeurs; à la ſupériorité des évêques ſur les prêtres & les autres miniſtres; à la néceſſité de l'ordination canonique, & de la miſſion conférée par l'égliſe pour la légitimité du miniſtere & la validité des actes de juridiction; enfin à la ſainteté des vœux religieux.

Je crois & je profeſſe que l'égliſe de Jéſus-Chriſt eſt une & apoſtolique dans ſon miniſtere comme dans ſa doctrine; que pour vivre dans ſon ſein, hors duquel il n'y a point de ſalut, il faut admettre toutes les vérités de la foi qu'elle enſeigne depuis le temps des apôtres, & demeurer en communion avec les ſeuls

pasteurs que la mission canonique a placés dans la chaîne de la succession légitime.

En conséquence des vérités saintes que je viens de professer, je rétracte, & par conviction & par obéissance au Souverain Pontife, le malheureux serment que j'ai prêté dans l'église paroissiale de S. Pierre d'Albigny, ensuite de la proclamation du 8 février 1793, que j'ai répété à l'époque de mon intrusion, & d'autrefois encore dans les sociétés dites *populaires*. Je déteste tous mots abstraits & captieux . . . . dont le sens vague se prêtoit à toutes les vues des novateurs. Je reconnois que dans le sens déterminé par la proclamation du 8 février 1793, ces mots tendoient directement à la suppression des dioceses, à l'établissement d'un nouveau titre d'évêché par la puissance temporelle, en un mot, à toutes les erreurs de la *Constitution civile du clergé;* erreurs que j'abjure expressément, me soumettant de cœur au jugement porté par le Souverain Pontife contre cette *Constitution*, comme encore à tous les autres jugemens émanés du S. Siége, & acceptés par l'église.

Je reconnois que m'étant séparé de mon évêque & du Souverain Pontife, la prétendue *église de Savoie*, dont je fus établi le chef, étoit une église nouvelle & schismatique; que n'ayant eu aucune mission du Souverain Pontife, qui seul aujourd'hui a le droit de la donner aux évêques, je n'ai reçu par ma consécration, qu'un caractere de mort, fruit d'un sacrilége, & que la prétendue confirmation que j'obtins du *métropolitain constitutionnel*, ne pouvoit produire aucuns pouvoirs spirituels, & ne fut qu'un aveu solemnel de mon schisme; que toutes les dispenses que j'ai accordées sont invalides; que, hors de la paroisse qui m'avoit été canoniquement confiée, je n'étois pas le légitime pasteur des parties qui se sont mariées pardevant moi; que les absolutions que j'ai données, excepté à l'article de la mort, sont de nul effet; que les ordonnances ou instructions que j'ai adressées au peuple ne méritoient que le mépris & l'indignation publique; que je n'ai pu communiquer la mission à aucun prêtre, & que ceux que j'ai ordonnés, n'ont reçu qu'un caractere également fatal à eux & à moi.

Je rétracte formellement l'approbation que j'ai donnée à la *Lettre encyclique de plusieurs évêques* constitu-

tionnels *de France à leurs freres les autres évêques*, datée de Paris, le 15 mars 1795.

Je rétracte de même tous les ouvrages dont je suis l'auteur, & dont j'ai parlé ci-devant. Je les condamne comme opposés aux différentes vérités que je viens de professer, ne voulant plus avoir d'autre regle de ma croyance que la foi de l'église.

Je renonce au prétendu *évêché du Mont-Blanc*; je me démets de la cure de S. Pierre d'Albigny, entre les mains des respectables administrateurs du diocese de Chambéry; & réduit à l'état de pénitent, je demande pardon à la religion sainte de J. C. que j'ai outragée; à l'église, contre laquelle je me suis indignement élevé; au Souverain Pontife, dont j'ai méprisé l'autorité; aux prélats de Savoie, dont j'ai usurpé la juridiction; aux prêtres que j'ai séduits ou ordonnés; aux fideles que j'ai scandalisés; enfin aux *patriotes* eux-mêmes dont j'ai perpétué le délire & les erreurs.

Eglise *sainte!* dont j'ai violé l'unité, méprisé la doctrine, & bravé l'autorité; *église apostolique!* seule dépositaire du ministere sacré, & dont on ne peut se séparer sans renoncer à son salut; église *catholique!* dont le nom seul proscrit l'église constitutionnelle de France; église *romaine!* siége de saint Pierre, qui possédez dans ses successeurs la primauté d'honneur & de juridiction; église, maîtresse des autres églises; gardienne de la foi; centre indéfectible de l'unité; ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST! miracle visible & toujours subsistant de sa puissance & de son amour; église dépositaire de cette doctrine céleste, qui a vaincu l'enfer, confondu la sagesse humaine, & subjugué le monde! Recevez le malheureux qui s'étoit éloigné de vous avec tant d'éclat. Puisse le répentir qui me ramene dans votre sein, être, s'il est possible, encore plus connu que les égaremens qui m'en avoient exclu, afin que les fideles, instruits de mon retour, & touchés de mes regrets, couvrent mon indignité de leurs prieres puissantes, & m'obtiennent du Pere des miséricordes, qu'il daigne ratifier dans le ciel la sentence de réconciliation que je sollicite sur la terre, & que j'attends avec une soumission absolue aux lois & aux décisions de cette église, dans laquelle je veux vivre & mourir.

Du lieu de ma retraite, *le* 22 *Février* 1796.

FRANCOIS-THERESE PANISSET.

454

* * *

La feuille de *l'Anti-terroriste*, *du samedi 9 juillet* 1796, 21 *messidor*, p. 95, porte une lettre du représentant *Mailhe*, *au citoyen Brouilhet*, *Paris le* 16 *messidor*, *an IV de la république une & indivisible.* Il lui annonce une armistice accordée au Pape par le général Buenaparte, en attendant un traité définitif. Rien de plus désiré par tout français catholique, que la paix de sa patrie; mais son amour pour cette patrie, qui lui est si chére, l'attache encore plus à la religion sainte qui seule peut en faire le vrai bonheur. Conséquemment, & d'après les vrais principes catholiques énoncés dans la rétractation ci-dessus, on ne sauroit imaginer que la paix de la république avec le Pape autorise parmi nous le culte constitutionnel, & révoque son jugement & celui de l'église contre l'hérésie & le schisme introduits en France par la constitution civile du clergé, & le serment qu'elle exigeoit. La cause de la vraie religion & de l'église de J.-C., quoiqu'elles n'excluent aucune forme de gouvernement, est par elle-même indépendante & totalement séparée de la politique, de l'ordre respectif des états civils, & de toute autorité temporelle. Cet avis est nécessaire aux catholiques, pour les prévenir contre tous les moyens que les constitutionnels pourroient mettre en usage, pour faire croire que le Pape, en reconnoissant la république, adopte aussi toutes les lois de celle-ci en matiere de religion, ratifie le bouleversement de l'église de France par l'hérésie & le schisme, & qu'il accorde par-là même aux rebelles condamnés sa communion & leur reconciliation à l'église. *Leur cause est déjà jugée, & le jugement en est irréformable.* Les fidelles doivent donc toujours veiller avec la même attention, pour ne pas communiquer avec les intrus & les schismatiques dans les choses saintes, quoique ceux-ci puissent dire ou tenter pour les séduire de nouveau. Plaise à Dieu, si la nouvelle de cette paix se confirme, que tous ceux qui se sont égarés en profiteut, pour faire eux-mêmes leur paix avec l'église par la sincérité de leur conversion & de leur pénitence! Puisse cette paix de la France avec le chef de nos légitimes pasteurs, leur ouvrir au plutôt la voie du retour auprès de nous! Que ceux qui les avoient méconnus usent des moyens de revenir avec plus de facilité à leur indulgence & à celle de Sa Sainteté! qu'ainsi tous réunis dans la pratique de la même foi & du même culte catholique, goûtant les douceurs d'une paix temporelle, nous jouissions aussi de celle de l'église; & que rassemblés dans son sein, nous puissions y célébrer de concert nos actions de graces, & y vivre tous comme des freres, comme les enfans de Dieu & de cette église notre mere, par Jésus-Christ notre Sauveur, dans les liens de sa divine charité!

A TOULOUSE, chez *Bellegarrigue* Pere & Fils, Imprimeurs, rue Nazareth, 5.e Section, N.° 206.